



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2017-394

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2017-11-06-003 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des entreprises 10 NORD (4 pages) Page 3

75-2017-11-02-013 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises du 2ème Bonne Nouvelle (3 pages) Page 8

75-2017-11-02-012 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (6 pages) Page 12

## **Préfecture de Police**

75-2017-11-03-005 - Arrêté n°2017-01050 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale. (7 pages) Page 19

75-2017-11-03-006 - Arrêté n°2017-01051 modifiant l'arrêté n°2017-01035 du 30 octobre 2017, accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) (1 page) Page 27

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2017-11-06-003

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts  
des entreprises 10 NORD



**- 6 NOV. 2017**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE  
ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

**POLES DE GESTION FISCALE**

**SIE Paris 10<sup>ème</sup> Nord  
5 Cité Paradis  
75475 Paris Cedex 10**

### **Délégation de signature**

Le comptable, Monsieur Alain BLANCHON, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10<sup>ème</sup> Nord ;

Vu le code-général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée :

- à Monsieur LUTTMANN François, inspecteur principal des finances publiques, chargé de mission au service des impôts des entreprises de Paris 10<sup>ème</sup> Nord ;
- à Mme CAURETTE Corinne, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjoint ;
- à Mme LE CAM Solenn, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjoint ;
- à Mme SCARBONCHI Brigitte, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjoint ;

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M LUTTMANN François	Inspecteur principal des finances publiques	60 000 €	60 000 €
Mme LE CAM Solenn	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme CAURETTE Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. BELLENCONTRE Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M BIEHLER Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BONNET DE BOZZI Agnès	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BOURDERIONNET Séverine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BRIDOUX Coralie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CHABROL Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ETIENNE Dominique	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LEDUC Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme NOËL Magalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme PHILIPPON Virginie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. AUDOIN François	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme BALESTIE Catherine	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M BRUET Nicolas	Agent principal des finances publiques	2000 €	2000 €
Mme IKKENE Nadia	Agente principale des finances publiques	2000 €	2000 €
M. RAKOTONIRINA Andry	Agent principal des finances publiques	2000 €	2000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M LUTTMANN François	Inspecteur principal des finances publiques	60 000 €
Mme LE CAM Solenn	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme CAURETTE Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. BELLENCONTRE Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M BIEHLER Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BONNET DE BOZZI Agnés	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme BOURDERIONNET Séverine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme BRIDOUX Coralie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme CHABROL Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme ETIENNE Dominique	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme LEDUC Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme NOËL Magalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme PHILIPPON Virginie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. AUDOIN François	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme BALESTIE Catherine	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M BRUET Nicolas	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme IKKENE Nadia	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M. RAKOTONIRINA Andry	Agent principal des finances publiques	2 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le **06 NOV. 2017**

Le chef de service comptable,  
Responsable du service des impôts des entreprises

  
Alain BLANCHON

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2017-11-02-013

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts  
des entreprises du 2ème Bonne Nouvelle





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU  
DÉPARTEMENT DE PARIS

PÔLES DE GESTION FISCALE  
**SIE Paris 2<sup>ème</sup> Bonne-Nouvelle**  
13 rue de la Banque  
75111 Paris Cedex 02

### **Délégation de signature**

Le comptable, monsieur Hubert BROTHIER, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2<sup>ème</sup> arrondissement Bonne-Nouvelle.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme MENDELSBERG Sylvie, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2<sup>ème</sup> Bonne-Nouvelle, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;



6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer ;

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M NOWACZYK Jean-François	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M IMBERT Christophe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme BAUDOULT D'HAUTEFEUILLE Clotilde	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BONNARD Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CHAUMEIL Isabelle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M CHOPLAIN Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme GELBGRAS Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LARIE Anne-Marie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M LE PORS Marc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M MARCHAND Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000€
Mme MILLIERE-DUCROQ Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000€	10 000€
M NGOMA Bienvenu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme POENARU Annie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M SAMSON Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme TONNET Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Mme LE NOUEN Gaëlle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme L'HARIDON Nathalie	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
Mme LEROY Lucie	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
M. PICHON Jean-Claude	Agent principal des finances publiques	2 000 €	-
Mme YAGO Stéphanie	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 02 novembre 2017,

Le comptable, responsable du SIE PARIS 2<sup>ème</sup> Bonne-Nouvelle



Hubert BROTHIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2017-11-02-012

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe  
II au code général des impôts

Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 2 novembre 2017

Nom - Prénom	Responsables des services	Services des Impôts des Entreprises :
FOULON Francis	Paris 1 <sup>er</sup>	
BROTHER Hubert	Paris 2 <sup>ème</sup> Bonne Nouvelle	
COMTE Martine	Paris 2 <sup>ème</sup> Vivienne	
MAURIN Nicole	Paris 3 <sup>ème</sup>	
VANSUYT Marie	Paris 4 <sup>ème</sup>	
RECOUPÉ Nelly	Paris 5 <sup>ème</sup>	
DANTON Brigitte	Paris 6 <sup>ème</sup>	
VERGUIN Pierre	Paris 7 <sup>ème</sup>	
ARCHER Katia	Paris 8 <sup>ème</sup> Champs-Elysées	
GAILLARD Françoise	Paris 8 <sup>ème</sup> Europe Hausmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8 <sup>ème</sup> Europe Rome	
DUVERT Claude	Paris 8 <sup>ème</sup> Madeleine	
FRAPIER Annie, p.i	Paris 8 <sup>ème</sup> Roule Artois	
FRAPIER Annie	Paris 8 <sup>ème</sup> Roule Hoche	
NGUYEN Pascal	Paris 9 <sup>ème</sup> Est	
BONHOMME Marc	Paris 9 <sup>ème</sup> Ouest	
BLANCHON Alain	Paris 10 <sup>ème</sup> Nord	
PONNS Jean Michel	Paris 10 <sup>ème</sup> Sud	
SUDON Pascale	Paris 11 <sup>ème</sup> Saint-Ambroise	
LETOILE Dominique	Paris 11 <sup>ème</sup> Folie-Méricourt	
BEAUFILS Patrick	Paris 11 <sup>ème</sup> Ledru-Rollin	
GUISELIN Dominique	Paris 12 <sup>ème</sup> Daumesnil	
CLOUSSE Dominique	Paris 12 <sup>ème</sup> Picpus	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13 <sup>ème</sup>	
DELACHAPELLE Eric	Paris 14 <sup>ème</sup>	
SERVOZ Daniel	Paris 15 <sup>ème</sup> St Lambert	
DIMEY Veronique	Paris 15 <sup>ème</sup> Grenelle Javel	
SANTIN Lydia	Paris 15 <sup>ème</sup> Necker	
HUBERTY Alain	Paris 15 <sup>ème</sup> Auteuil	
CASTETS Alain	Paris 16 <sup>ème</sup> Chaillot	
BEGUIN-DAVID Claude	Paris 16 <sup>ème</sup> La Muette	
PERILLIER Bernard	Paris 16 <sup>ème</sup> Porte-Dauphine	

LIEGEOIS Mireille  
 HESSEL Henri  
 CUISSET Carole  
 BONNEFOI Gérard  
 LEMAIRE Pascal  
 NEGRE Christian  
 MARMISSE Patrick  
 HADDOUCHE Jean-François  
 BELLAMIT Marie Christine  
 -----  
 GUGUES Fabienne  
 CARUBIA Michèle  
 ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
 PECHEUR Jean-Luc  
 COLOMBE Didier  
 TCHAM Samia  
 GABELOTEAU Hervé  
 ROCHE Alain  
 BEUNEUX Brigitte  
 PIN Odile  
 GEOFFRAY Sylvie  
 ROUX Nadia  
 GREGOIRE Thierry  
 BROCHET Françoise  
 CARDEAU Marie-Françoise  
 CHABAS Laurent  
 DURET Jean-Jacques  
 GUISELIN-WOLFF Marie-Rose  
 GUILGUES Roland  
 GUILLIER Jean-Loup  
 MEURVILLE Anne  
 VILLET Danielle  
 MATHONNIERE Claude  
 BERTHON Pierre  
 GROSS Jean Yves  
 SBRISSA Nathalie, p.i  
 CHAUSSY Claire  
 DUPLAIX Annick

Paris 17ème Batignolles  
 Paris 17ème Les Temes  
 Paris 17ème Monceau Epinettes  
 Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or  
 Paris 18ème Grandes-Carrières  
 Paris 19ème Butes-Chaumont  
 Paris 19ème Villette  
 Paris 20ème Charonne  
 Paris 20ème Père-Lachaise  
 -----

**Services des Impôts des Particuliers :**

Paris 1er-2ème  
 Paris 3ème - 4ème  
 Paris 5ème  
 Paris 6ème  
 Paris 7ème  
 Paris 8ème  
 Paris 9ème  
 Paris 10ème  
 Paris 11ème Oberkampf  
 Paris 11ème Ledru-Rollin  
 Paris 12ème Daumesnil  
 Paris 12ème Picpus  
 Paris 13ème La Gare  
 Paris 13ème Maison-Blanche  
 Paris 14ème Montparnasse  
 Paris 14ème Alésia  
 Paris 15ème Saint-Lambert  
 Paris 15ème Grenelle-Javel  
 Paris 15ème Necker  
 Paris 16ème Porte-Dauphine  
 Paris 16ème Auteuil  
 Paris 16ème La Muette  
 Paris 17ème Plaine-Monceau  
 Paris 17ème Reims  
 Paris 17ème Epinettes  
 Paris 18ème Boucary  
 Paris 18ème Grandes-Carrières Nord  
 Paris 18ème Grandes-Carrières Sud

PALIX Gérard  
GUBON François  
REYNAUD Bernard  
CARLES Monique  
ZWOLENIK Martine

Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise  
Paris 20ème Saint-Fargeau

AROLD Didier  
THEVENET Pascal  
AROLD Didier, p.i.  
PEYSSOU Marc  
RICHARD François, p.i.  
RICHARD François  
GINESTOUX Bernadette, p.i.  
MROZEK Patrick, p.i.  
PANTEIX Christian  
DAVID René, p.i.  
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i.  
FISCHER Eve-Laurence

**Services de Publicité Foncière :**  
Paris 1er bureau  
Paris 2ème bureau  
Paris 3ème bureau  
Paris 4ème bureau  
Paris 5ème bureau  
Paris 6ème bureau  
Paris 7ème bureau  
Paris 8ème bureau  
Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau

René DAVID, p.i (à compter du 7 novembre 2017)

BOUTHIER Pascal  
DUFRESNE Jean Christophe  
JULLIARD Véronique

**Services Départementaux d'Enregistrement**  
Saint Lazare  
Saint Hyacinthe  
Saint Sulpice

MURA William	
LE CREURER Arnaud	1ère brigade de vérification Paris Centre
REYNAUD Isabelle	4ème brigade de vérification Paris Centre
LAJUGIE Jean-Paul	6ème brigade de vérification Paris Centre
MANDIN Maël	7ème brigade de vérification Paris Centre
CONTOUT Carole	9ème brigade de vérification Paris Centre
TOBALEM André	11ème brigade de vérification Paris Centre
BOUTANT Bruno	14ème brigade de vérification Paris Centre
NEIGE Henri	15ème brigade de vérification Paris Centre
COUDERC Sandra	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
BUFORT Édith	2ème brigade de vérification Paris Est
HERNANDO Marie-Claude	3ème brigade de vérification Paris Est
GREEF Pascale	4ème brigade de vérification Paris Est
SIMONOT Claire	5ème brigade de vérification Paris Est
DEVALS Philippe, p.i	7ème brigade de vérification Paris Est
GUINARD Mathieu	Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
FRANZOI Daniel	1ère brigade de vérification Paris Nord
CRIMIÈRE Agnès	2ème brigade de vérification Paris Nord
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	5ème brigade de vérification Paris Nord
MARILLER Serge	6ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	7ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	8ème brigade de vérification Paris Nord
LATUS Césaire	9ème brigade de vérification Paris Nord
DEVALS Philippe	10ème brigade de vérification Paris Nord
TORCK Florence	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
PAULHIAC Nicolas	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
VUIGT Christian	1ère brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier	5ème brigade de vérification Paris Ouest
MATHON DIT RICHARD Florence	6ème brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	8ème brigade de vérification Paris Ouest
ROUVROY Pascale	9ème brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	10ème brigade de vérification Paris Ouest
CASTET Jean-Pierre	12ème brigade de vérification Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FAVRE Bernard	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
ROSSI Frédérique	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

**Brigades :**



TARIDEC Gilles	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
BESNARD MANGIN Caroline	2ème brigade de vérification Paris Sud
BENOIT Franck	5ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	6ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	7ème brigade de vérification Paris Sud
BERTHIER Lucile	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
BERTHIER Lucile, p.i.	Brigade Patrimoniale Paris Sud
MORGAND Jean-Michel	<b>Pôles Contrôle Expertise</b>
SALLES Agrès	Pôle contrôle expertise Paris 1er
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
NIANG Chantal	Pôle contrôle expertise Paris 5ème
JAU LHAC Laurent	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
VIVIEN Véronique	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
BONNIN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Hausmann
LAGRENÉ Denis	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
DUBOIS Frédéric	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoché
POREYE Thérèse Marie	Pôle contrôle expertise Paris 9ème
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 10ème
BONNET Dominique	Pôle contrôle expertise Paris 11ème
BOISSON Sophie	Pôle contrôle expertise Paris 12ème
LANGÉ Christian	Pôle contrôle expertise Paris 13ème
HOURY Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 14ème
GIQUEL Elizabeth	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
THORNARY Catherine	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
DEPROST Sylvain	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chailloy/Dauphine
SANANIKONE Ratsamy	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Termes/Batignolles
FAUJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18ème
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 19ème
FOIN Christine	Pôle contrôle expertise Paris 20ème
MEYRUEIX Marie	<b>Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière</b>
DUCHENE Marc	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème
	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème

GOGUET Mireille		
FERRON Gaëlle		
ANNEQUIN Nicole		
CLOTEAU Valentine		
TRESARRIEU Elizabeth		
AUDRAS Cyril		
GRAVIERE Martine		
BRICHET Annie		
MADROLLE Nathalie		
BUFFIERE Christine		
CRASPAIL Dominique		
LEPAGE Serge		
LECHARD Patricia		
ROMBAUT Fabienne		
PEDEUTOUR Nicole		
KAMINSKE Martial		
KAMINSKE Martial, pi		

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Mulette

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

**Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris**

**Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)**

**Pôles de Recouvrement Spécialisé**

PRS - Parisien 1

PRS - Parisien 2

PRS DNVSF

**Centres des Impôts Fonciers**

CDIF 1

CDIF 2

CDIF SUD

La Cheffe de Cabinet



Muriel PETIT JEAN

Administratrice des Finances publiques

Préfecture de Police

75-2017-11-03-005

Arrêté n°2017-01050 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale.

**Arrêté n° 2017-01050**  
accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la Direction de la Police Générale

**Le Préfet de police,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes, notamment son article L444-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-01049 du 03 NOV. 2017 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police générale ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris (hors classe), est nommé Préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 27 octobre 2017 par lequel M. Julien MARION, administrateur civil hors classe, chef de service, adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs-pompiers, est nommé directeur de la police générale à la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Julien MARION, directeur de la police générale, et lorsqu'il assure l'intérim ou la suppléance de ce dernier, à M. François CHAUVIN, sous-directeur de l'administration des étrangers, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du **03 NOV. 2017** susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. François CHAUVIN, sous-directeur de l'administration des étrangers, et M. Baptiste ROLLAND, directeur du cabinet, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de ses attributions respectives.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, directeur du cabinet, reçoivent délégation de signature pour signer tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Pierre ZISU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 4<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Hélène FERKATADJI, attachée d'administration de l'État, chef de la section des affaires générales ;
- M. Paul LE ROUX DE BRETAGNE, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de la section des affaires générales.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du 4ème bureau, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

M. Jean-François LAVAUD et Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Pierre ZISU ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ZISU, de M. Jean-François LAVAUD et de Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, la délégation qui leur est consentie est exercée, par :

- Mme Laure DE SCHRYNMAKERS DE DORMAEL, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section armes, pour signer, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions ;

2/7

2017-01050

- Mme Marielle CONTE, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des associations, pour signer, dans la limite de ses attributions, les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'association.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, reçoivent délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Christian HAUSMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 1<sup>er</sup> bureau ;
- Mme Béatrice CARRIERE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 2<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Eliane MENAT, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 3<sup>ème</sup> bureau, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- Mme Isabelle THOMAS, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 5<sup>ème</sup> bureau, à l'exception des décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur, des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des centres de tests chargés de faire passer les examens psychotechniques.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, et 5<sup>ème</sup> bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mmes Anne-Catherine SUCHET et Elisa DI CICCIO, attachées d'administration de l'Etat, directement placées sous l'autorité de M. Christian HAUSMANN ;
- M. Pierre VILLA, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE ;
- Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée principale d'administration de l'État et Mme Monique SALMON-VION, attachée d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de Mme Eliane MENAT ;
- M. David GISBERT, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de Mme Isabelle THOMAS.

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Anne-Catherine SUCHET et de Mme Elisa DI CICCIO, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, pour :

- signer les décisions de classement sans suite, d'irrecevabilité, d'ajournement et de rejet opposées aux demandes de naturalisation et de réintégration ; les propositions favorables de naturalisation et de réintégration ainsi que les avis favorables, réservés ou défavorables à l'enregistrement des déclarations souscrites en application des articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 du code civil :

- par Mme Caroline MICHEL, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de section de l'instruction et Mme Pascaline CARDONA, attachée d'administration de l'Etat, chef de section de l'instruction.
- signer les courriers de retour des dossiers de demandes à la naturalisation, à la réintégration et à l'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère incomplet au regard des pièces énumérées aux articles 14-1, 17-1, 17-3 et 37-1 du décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 modifié :
  - par Mme Christine MILLET, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de la section de l'instruction, Mme Ingrid BRIGITTE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section de l'instruction et Mme Taous ALLOUACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la cellule chargée des dossiers signalés ;
  - par Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section accueil, Mme Marie-France LAUCOURT, adjointe administrative principale de 2ème classe, adjointe à la chef de la section accueil et M. Medhi BELLILI, adjoint administratif, adjoint à la chef de la section accueil ;
  - par Mme Dominique SION, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargée de mission et Mme Valérie ROBERT, secrétaire administratif de classe supérieure, chargée de mission.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice CARRIERE et de M. Pierre VILLA, la délégation qui leur est consentie est exercée par :

- Mme Malika BOUZEBODJA, attachée d'administration de l'Etat, chef du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien et Justine VERRIERE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien.

#### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS et de M. David GISBERT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas TRISTANI, attaché d'administration de l'Etat, chef du centre d'expertise et de ressources titres permis de conduire parisien, Mme Anne-Claire DUPUIS, attachée d'administration de l'Etat et Mme Maria DA SILVA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, ses adjointes ainsi que Mme Cyrielle ARTAXE-NGAMPINI, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section instruction du CERT ;
- Mme Olivia NEMETH, attachée d'administration de l'Etat, chef du pôle des professionnels de la conduite, des sanctions et du contrôle médical ;
- Mme Dorlys MOUROUVIN, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de pôle ;
- Mme Emilie JOLY, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des auto-écoles et Mme Christelle CAROUGE, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section des auto-écoles, pour signer les attestations de dépôt de dossiers relatifs aux demandes d'agrément pour les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;

- Mme Sylvie PRINCE, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section sanctions et contrôle médical, et Mme Jasmina SINGH, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section sanctions et contrôle médical, pour signer les décisions portant reconstitution de points au profit des conducteurs qui ont suivi un stage de sensibilisation à la sécurité routière, les récépissés de restitution des permis invalidés pour solde nul, les relevés restreints des dossiers de conducteurs ainsi que les convocations en commission médicale primaire, en commission médicale d'appel et en examen médical auprès d'un médecin agréé exerçant hors commission médicale ;

- M. Maxime LOUBAUD, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section des affaires juridiques, de l'évaluation et de la qualité et M Bruno SANTOS, secrétaire administratif de classe normale, son adjoint ;

- Mme Françoise BRUNEL, secrétaire administratif de classe normale, chef du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, et Mme Mathilde BOIVIN, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, pour signer :

- Les demandes d'authenticité des titres étrangers à échanger, adressées, via la valise diplomatique, aux autorités étrangères qui les ont délivrés ;
- Les convocations à un examen médical pour les titulaires de permis de conduire étrangers dont la validité a expiré ou présentant des catégories lourdes, les courriers de demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des demandes d'échange de permis de conduire étranger ;
- Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui impose à tout titulaire d'un permis national d'en demander l'échange contre un titre français dans un délai d'un an qui suit l'acquisition de sa résidence normale en France ;
- Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 5.I.A. de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui précise que "pour être échangé contre un permis français, tout permis de conduire national doit avoir été délivré au nom de l'État dans le ressort duquel le conducteur avait alors sa résidence normale, sous réserve qu'il existe un accord de réciprocité entre la France et cet État conformément à l'article R. 222-1 du Code de la route".

#### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHAUVIN, M. Philippe BRUGNOT, adjoint au sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoit délégation, pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

#### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHAUVIN et de M. Philippe BRUGNOT, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Juliette DIEU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 6<sup>ème</sup> bureau ;

5/7

2017-01050



- M. Alain PEU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 7<sup>ème</sup> bureau ;
- Mme Michèle HAMMAD, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 8<sup>ème</sup> bureau ;
- M. Laurent STIRNEMANN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 9<sup>ème</sup> bureau ;
- M. François LEMATRE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 10<sup>ème</sup> bureau ;
- M. Guy HEUMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 11<sup>ème</sup> bureau (bureau du contentieux).

### **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe MARTIN et Mme Marie MULLER, attachés d'administration de l'État directement placés sous l'autorité de Mme Juliette DIEU ;
- Mme Catherine KERGONOU, attachée principale d'administration de l'Etat et M. Alexandre METEREAUD, attaché d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Alain PEU ;
- M. Jean-Philippe LORENTZIADIS, attaché principal d'administration de l'État, M. Pierre MATHIEU, M. Alexandre SACCONI, M. Joseph JEAN et Mmes Lucie PERSON, Isabelle SCHULTZE et Laurence RAGOIN, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Michèle HAMMAD ;
- Mmes Manon GENESTY et Frédérique CHARLEUX, attachées principales d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de M. Laurent STIRNEMANN ;
- M. Pierre POUGET, attaché principal d'administration de l'État, M. Philippe ARRONDEAU et Mme Élodie BERARD, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE ;
- Mmes Anne-Marie CAPO CHICHI et Sidonie DERBY, attachées d'administration de l'Etat, directement placées sous l'autorité de M. Guy HEUMANN.

### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. Sylvain MARY, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du département des ressources et de la modernisation, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARY, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Mathieu FERNANDEZ, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des relations et des ressources humaines ;

- M. Damien ROUX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;
- M. Philippe DELAGARDE, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du bureau des systèmes d'information et de communication.

#### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu FERNANDEZ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Aurélie DOUIN, attachée d'administration de l'État directement placée sous son autorité.

#### **Article 16**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien ROUX, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Chantal CADOUL, attachée d'administration de l'État, directement placée sous son autorité.

#### **Article 17**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DELAGARDE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Valérie DUBE, secrétaire administratif de classe supérieure, et M. Daniel REGNIER, technicien des systèmes d'information et de communication, directement placés sous son autorité.

#### **Article 18**

Le présent arrêté entre en vigueur le 6 novembre 2017.

#### **Article 19**

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police » ainsi qu'au « bulletin municipal officiel de la ville de Paris ». Le présent arrêté sera également affiché aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 03 NOV. 2017

  
Michel DELPUECH

Préfecture de Police

75-2017-11-03-006

Arrêté n°2017-01051 modifiant l'arrêté n°2017-01035 du  
30 octobre 2017, accordant délégation de la signature  
préfectorale au directeur interdépartemental de la police  
aux frontières du Mesnil-Amelot (77)

**Arrêté n° 2017-01051**  
modifiant l'arrêté n°2017-01035 du 30 octobre 2017,  
accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental  
de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77)

**Le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,**

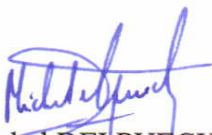
Vu l'arrêté n°2017-01035 du 30 octobre 2017, accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77), pour les sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale placés sous son autorité,

**Arrête :**

**Art. 1** - A l'article 2 de l'arrêté du 30 octobre 2017 susvisé, les mots « Mme Catherine DEBERDT épouse COULON, commandant à l'échelon fonctionnel, adjointe au directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) », sont remplacés par « Mme Catherine DEBERDT épouse COULON, commandant à l'échelon fonctionnel, adjointe au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) ».

**Art. 2** - Le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, et le directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la « préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police » et celui de la préfecture de la Seine-et-Marne.

Fait à Paris, le **03 NOV. 2017**

  
Michel DELPUECH